

L'impact de FORD Genk et ses sous-traitants

Basé sur les chiffres jusqu'au 29/10/2013

L'annonce de la fermeture de Ford Genk en octobre 2012 a été une véritable onde de choc dans le Limbourg, en Flandre et en Belgique. L'annonce de 4264 licenciements collectifs au sein de l'entreprise Ford a eu des conséquences sur ses sous-traitants, en premier lieu les sous-traitants directs, dotés d'une chaîne de distribution vers l'usine. Ici, quelques chiffres et statistiques seront présentés afin de rendre cet impact de ce licenciement plus visible.

Terminologie

Dans le cadre de la présente analyse, il faut entendre par :

« Annonce d'un licenciement collectif » : l'annonce de l'intention de procéder à un licenciement collectif au sens de l'article 6 de l'arrêté royal du 24 mai 1976 sur les licenciements collectifs. C'est à partir de cette annonce que débute la procédure d'information et de consultation.

« Notification d'un licenciement collectif » : la notification du projet de licenciement collectif au sens de l'article 7 de l'arrêté royal du 24 mai 1976 sur les licenciements collectifs. Cette notification clôture la procédure d'information et de consultation.

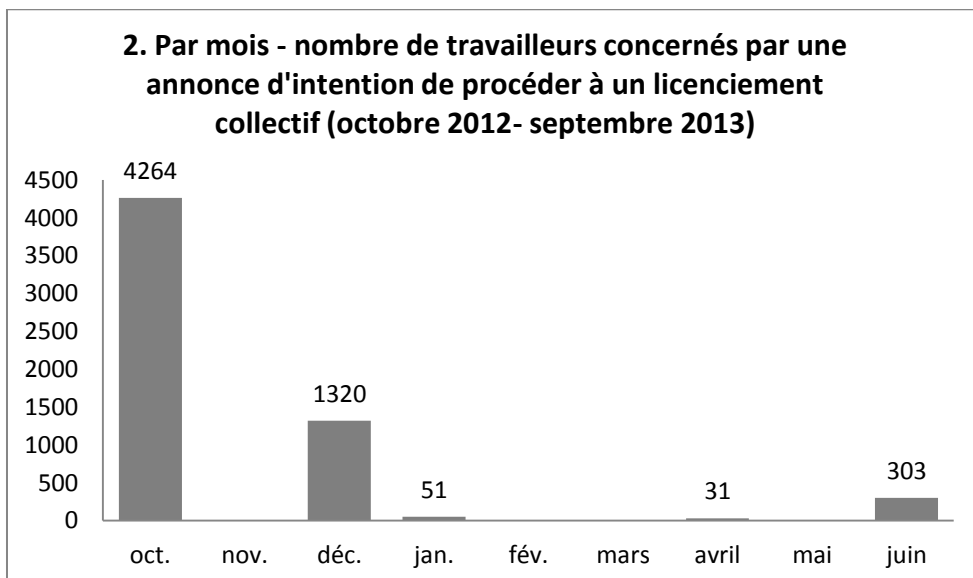
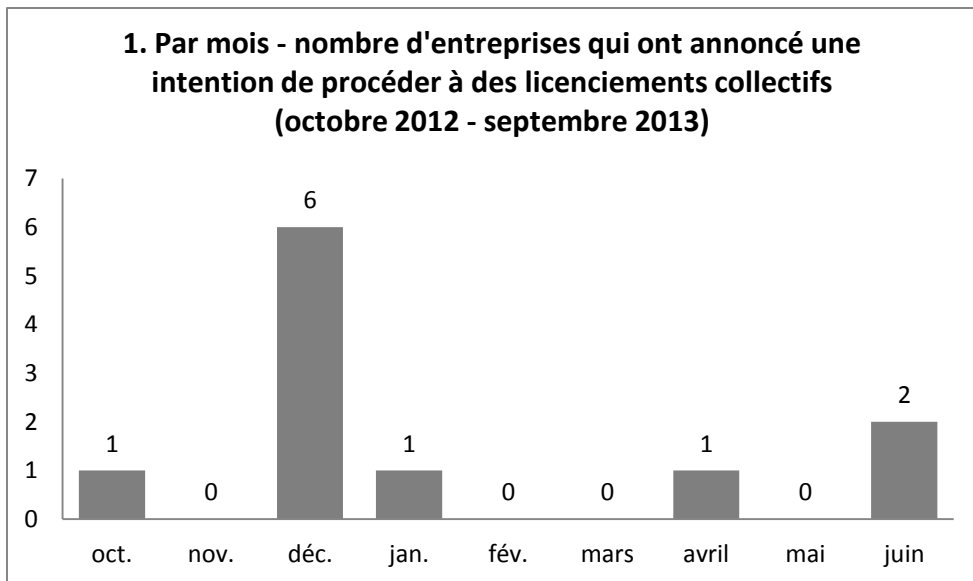
Sous la dénomination « sous-traitants directs », nous entendons les 4 entreprises qui fournissent directement l'usine Ford (SML, Syncreon, IAC Group et Lear Corporation).

Sous la dénomination « sous-traitants », nous entendons les 10 entreprises que le Werkpunt Limburg du VDAB présente comme les sous-traitants de Ford.



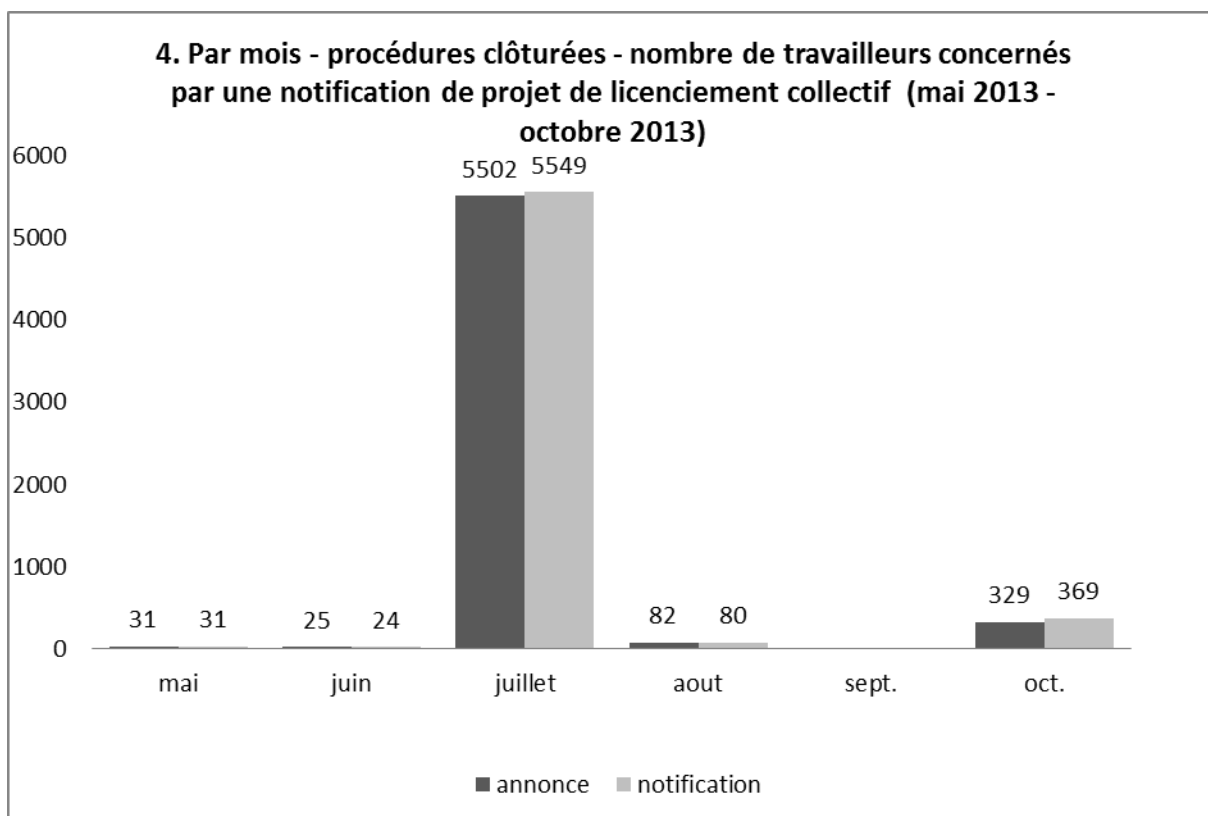
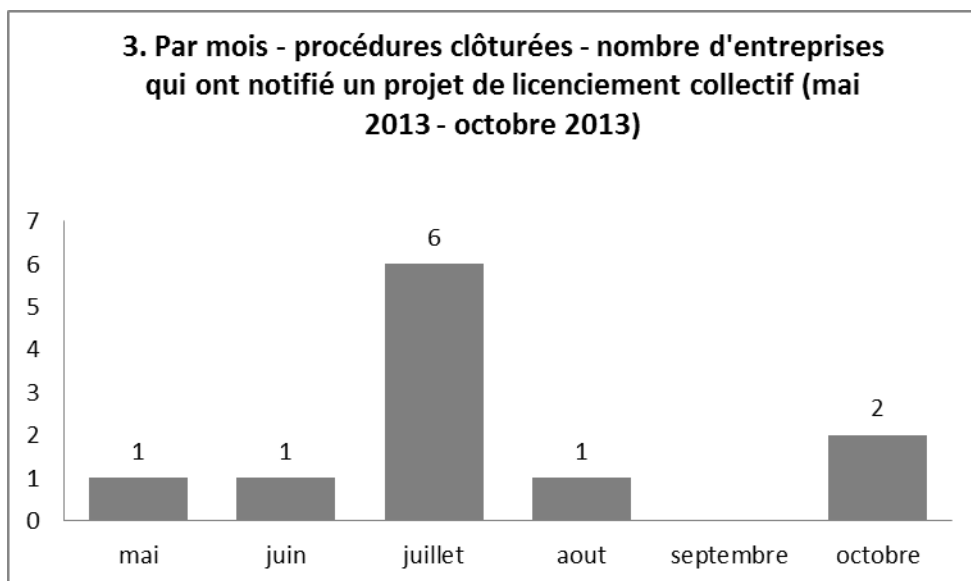
1. Annonce licenciement collectif

L'annonce de licenciement collectif de Ford Genk a donné lieu à 4264 licenciements. Les sous-traitants directs, quant à eux, ont connu deux mois plus tard, en décembre 2012, 1189 licenciements. Les autres sous-traitants ont, eux, connu durant les mois de décembre, janvier, avril et juin 516 licenciements. Chez Ford et chez ses sous-traitants il y a eu au total 5969 licenciements.



2. Notification licenciement collectif

Après des négociations très ardues sur un plan social, Ford a notifié début juillet le licenciement de 4295 travailleurs. Les sous-traitants directs ont, à la même période, notifié le licenciement de 1206 travailleurs. Les 11 procédures ont été achevées durant cette période pour un total de 6053 licenciements. Pour ce qui concerne les licenciements déjà connus, le nombre de licenciements est un peu plus haut que celui initialement annoncé.

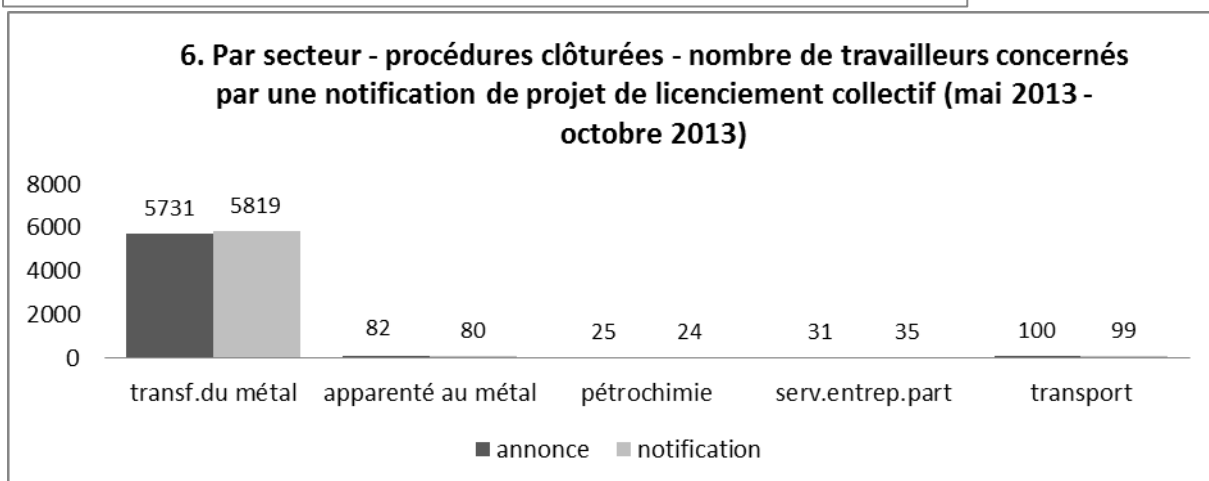
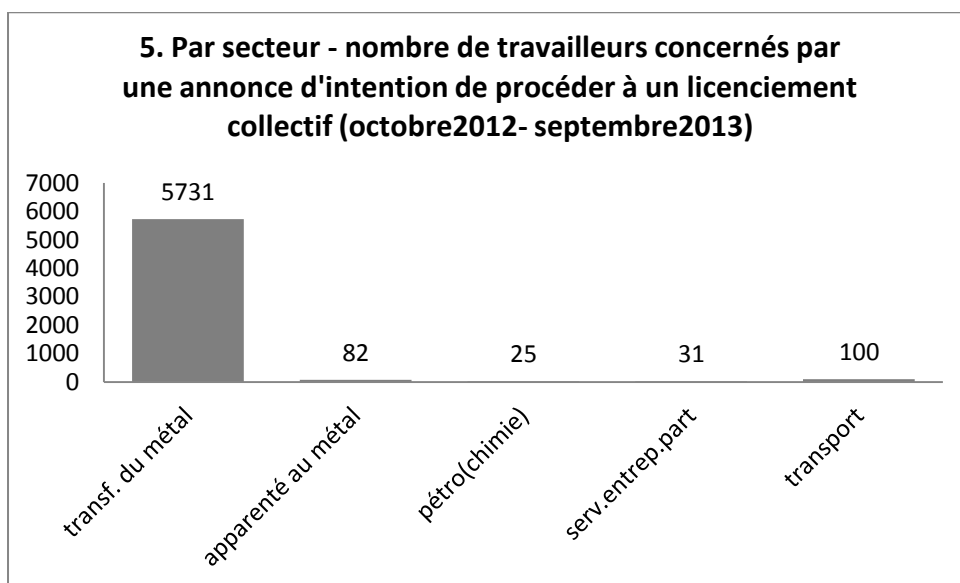


3. Uniquement le secteur de l'assemblage automobile?

Sur base de la commission paritaire de laquelle ressortissent les entreprises, celles-ci peuvent être subdivisées en différents secteurs¹. L'essentiel du nombre des annonces (et par la suite aussi les

¹ La subdivision par secteur utilisée est celle qui a été adoptée par les partenaires sociaux dans le cadre de la publication des résultats des élections sociales 2008. Auxiliaires : 218, 100, 200; Industrie de la pierre: 101, 205, 106, 113, 114, 115, 150, 324, 102, 203, 204, 124; Métal : 104, 210, 105, 224; Textile : 107, 109, 215, 110,120, 214, 128, 148; Transformation du métal : 111, 209; Apparenté au métal : 112, 147, 149; (Pétro) chimie : 116, 207, 117, 211, 127; Agroalimentaire : 118, 220, 132,133, 143, 144, 145, 146; Distribution : 119, 202, 201, 311, 312, 313, 314, 321; Services aux entreprises et aux

notifications) se retrouvent dans l'industrie de la transformation du métal et apparentée au métal. Il y a eu aussi des licenciements dans le secteur du transport (100), de la pétrochimie (25) et des services aux entreprises et particuliers(31).



4. L'impact sur la province du Limbourg

La province du Limbourg n'avait connu, les deux années précédant la fermeture de Ford, aucun licenciement collectif majeur. En effet, en 2010 comme en 2011 il y avait eu dans 7 autres provinces plus de licenciements collectifs. De plus, durant le premier semestre de 2012, il y avait eu dans tout le Limbourg seulement 272 licenciements annoncés. La tendance s'est renversée dans le dernier trimestre de 2012 avec la grosse vague de licenciements chez Ford. Ainsi, durant les deux derniers trimestres de 2012, le Limbourg a connu les plus gros licenciements de tout le pays.

particuliers : 121, 219, 317, 322, 336, 216; Papier et bois : 125, 126, 129, 221, 136, 222, 142; Média (graphique) : 130, 227; Transport : 139, 140, 226, 301, 315, 316; Enseignement : 152, 225, 501; Horeca (et temps libre) : 217, 223, 302, 303, 304, 333; Services de santé : 330, 331, 332; Secteur financier : 306, 307, 308, 309, 310, 325; Médico-pédagogique et maisons de soins : 318, 319, 327; Entreprises d'utilité publique : 326, 328, 334; Organismes sociaux : 329, 337, 335, 339.

